



Tous les Aubains!



# Un sondage dans la mare stagnante

## Le fils de Caillaux

# L'ŒUVRE



11<sup>e</sup> ANNÉE: 12 Février 1914

N<sup>o</sup> 7

DIRECTEUR:

220, Faub. St-Honoré (8<sup>e</sup>)

Téléphone: 589-55

GUSTAVE TÉRY



**POUR VARIER VOS MENUS** DEMANDEZ  
les plats cuisinés Amieux-Frères :

Cassoulet,  
Tête de veau Tortue,  
Tripes à la mode de Caen,  
Petit salé aux choux, etc.

**RENAULT**

*Automobiles*

**BILLANCOURT**  
(Seine)

Galerie d'Exposition :  
Av. des Champs-Elysées, 53

## Héros et Mufles

D'abord, une lettre :

Paris, le 7 février 1914.

Monsieur le Directeur,

A deux reprises, dans les n°s du 18 et du 25 décembre, vous avez publié une lettre et des documents rédigés par notre frère, le lieutenant Gabriel Garnier, mort en avion à Prez-sous-Lafauche le 20 octobre 1913.

Nous savons, Monsieur, que vous poursuivez un but fort louable, mais nous savons aussi quels étaient les sentiments intimes de notre frère; nous nous souvenons, notamment, qu'il avait vivement désapprouvé l'intervention du capitaine Clavenad dans le *Matin*. Soldat avant tout, et passionné de son métier, il pouvait se montrer, entre intimes et dans la conversation, attristé de l'inertie ou de l'incompétence de certaines gens; il en souffrait, certes, mais sans jamais songer — nous en sommes certains — à se départir publiquement de ce silence qui, s'il est une servitude militaire, est également une grandeur qu'aucun soldat ne songe à méconnaître.

Nous trouvons donc qu'après la mort de notre frère il eût fallu conserver le silence et ne pas livrer à la publicité une lettre et des documents intimes qui n'avaient été rédigés que pour un ami.

Tous ceux qui ont connu notre frère et qui l'estimaient à sa valeur ont fait d'eux-mêmes cette rectification; mais songez, Monsieur, à tous les camarades inconnus qu'un geste semblable a pu surprendre.

Nous tenons essentiellement à ce qu'aucune équivoque ne puisse subsister et c'est pourquoi nous voulons nous élever ici contre l'usage qui a été fait d'une lettre et de documents qui étaient confidentiels et qui devaient le demeurer.

De plus, quelques erreurs d'information sur l'acci-

dent pourraient faire peser sur certaines personnes, qu'elles nous avons vues à l'œuvre, et que nous entendons couvrir en leur affirmant publiquement notre gratitude, des responsabilités qu'elles n'ont pas encourues; dans l'entourage immédiat de notre frère nous n'avons rencontré que dévouement et sympathie émue, et certains faits que vous paraissiez reprocher au Centre d'Epinal ne sont imputables qu'à des règlements qu'il ne nous appartient pas de juger.

Veuillez, etc.

GEORGES et GÉRARD GARNIER.

Je crois comprendre le sentiment qui a inspiré cette lettre. Mais les deux frères du lieutenant Garnier comprendront aussi, je l'espère, que je ne saurais le partager. Quand j'ai publié, de son vivant, les confidences que le lieutenant Garnier m'avait faites — en m'autorisant à les répéter — j'ai pris, sans qu'il me l'eût demandé, toutes les précautions nécessaires pour qu'il ne fût pas reconnu; même en invoquant avec lui la raison supérieure de l'intérêt national, je me serais fait scrupule de l'exposer à la glorieuse punition dont fut frappé le capitaine Clavenad; mais sa mort ne m'a pas seulement dispensé de tous les ménagements; elle m'a fait un devoir de redire le plus haut possible l'incurie criminelle qui lui coûta la vie. Car, en de pareilles circonstances, il se peut que le devoir du soldat soit de se taire; celui du journaliste est de parler.

Je parle... Et cette lettre vient me rappeler à propos que je n'ai pas tout dit.



Quand les frères du lieutenant Garnier et

les sœurs du sapeur Gendreau arrivèrent à Prez-sous-Lafauche, ils s'étonnèrent avec raison que les « autorités » n'eussent pas encore trouvé le temps de s'occuper des deux victimes.

Quelles autorités? On ne savait pas au juste. Comme le temps pressait, un frère du lieutenant Garnier se rendit à Chaumont et vit le préfet.

— Ce n'est pas mon affaire, dit celui-ci; adressez-vous à l'intendance.

Le frère de Garnier dut téléphoner à Epinal, d'où on lui répondit :

— Ce n'est pas notre affaire; adressez-vous au préfet.

M. Gérard Garnier retourna donc à la préfecture, et tint le langage qui convenait au représentant du gouvernement.

— Il me faut deux cercueils, dit-il; vous allez venir avec moi les commander...

Le préfet finit par concevoir qu'il lui est impossible de se dérober. Mais il marchande. Après avoir comparé les divers modèles proposés, M. Gérard Garnier choisit un cercueil avec un léger capitonnage : ça coûte quinze francs de plus que la simple boîte de sapin doublée d'une feuille de zinc, mais il songe aux deux familles qui assisteront à la mise en bière; et tous ceux qui ont vu partir des êtres aimés comprendront, sans que j'insiste, l'intérêt de ce menu détail.

Seul, le préfet ignore cette puérile sensibilité. Uniquement préoccupé, sans nul doute, de ne pas dilapider les deniers de la République, il objecte :

— Des cercueils capitonnés pour des militaires?

Avec une émotion qui devait être communicative, M. Gérard Garnier essaie de lui faire entendre ses raisons, — raisons du cœur.

— Soit, consent le préfet. Allons-y pour un cercueil capitonné!

— Comment, *un* cercueil? Vous oubliez, Monsieur le préfet, qu'il y a deux morts...

— Oui, mais *l'autre* n'est qu'un simple soldat!

M. Gérard Garnier sursaute.

— Mon frère et son mécanicien sont morts ensemble ; ils sont couchés là-bas côté à côté : ils auront le même cercueil... Pas de capitonnage pour mon frère!

C'est ainsi que la République de Joseph Caillaux fit, ce jour-là, sa première économie.

Pendant ce temps, les habitants de Prez-sous-Lafauche se multipliaient pour suppléer à l'absence des « personnages officiels ».

Un correspondant nous a déjà conté que les deux corps avaient été transportés à la mairie et couchés sur un lit de fleurs dans la grande salle, transformée en chapelle ardente. Volets clos, tout le village portait le deuil. Pas un homme dans les champs, bien qu'il y eût des besognes urgentes ; pas un gamin dans la rue.

— Vous n'avez donc pas d'enfants dans ce village? demanda le témoin qui me rapporte ces petites choses admirables.

— Si, nous en avons, Dieu merci, notre juste part ; mais aujourd'hui, à la sortie de l'école, une dame s'est chargée de les garder tous chez elle, pour qu'ils ne fassent pas de bruit...

L'on ne percevait plus, en effet, aucun bruit fait par des hommes. Le savetier ne tapait plus sur ses semelles ; le forgeron avait éteint son feu, et son marteau dormait sur son enclume.

Seuls, circulaient silencieusement les six pompiers du village, en uniforme. Vous voyez d'ici cet uniforme comique, les sabres-baïonnettes et les chassepots, les casques bosselés aux plumets invraisemblables... Mais qu'ils étaient beaux, les pompiers de Prez-sous-la-Fauche, qu'ils étaient beaux ces six pompiers en uniforme, qui, d'eux-mêmes, trois jours et trois nuits se relayèrent pour monter la garde autour des débris de l'aéroplane et du moteur enfoncé dans la terre ! Et comme ils furent émouvants, lorsque dans la vieille petite église, après une allocution du curé qui, ne célébrant ce jour-là que le culte de la patrie, parut oublier le ciel pour ne plus voir que la terre de France, — comme ils furent émouvants et superbes, les six pompiers de Prez-sous-la-Fauche, lorsque le « capitaine » commanda : « Présentez armes ! » et qu'avec leurs antiques flingots ils rendirent les honneurs militaires à ces deux pauvres cercueils...

Encore un détail... Après les frères, après les sœurs, après les parents et les cama-

rades de Garnier et de Gendreau, on vit débarquer dans le village une petite femme en larmes. C'était — mon Dieu, oui ! — c'était la « bonne amie » du lieutenant, qui avait bien le droit, elle aussi, de venir le regarder une dernière fois. Mais elle arrivait d'Epinal comme elle était, vêtue de gris; et je ne sais comment on lui prit mesure, ni combien d'heures veillèrent les femmes de Prez-sous-Lafauche, ni qui paya le crêpe, le fil et les aiguilles, mais je sais que, le matin de la cérémonie funèbre, quand la petite femme d'Epinal se leva pour s'habiller, elle trouva étalée sur une chaise, bien en vue au milieu de sa chambre, une robe de deuil posée là furtivement par des mains inconnues...

Comment voulez-vous qu'un pays meure avec des femmes comme ça !

Voici les frères du lieutenant Garnier à la gare. Il s'agit de faire transporter les deux cercueils à Paris; mais, parti précipitamment, M. Gérard Garnier ne s'est pas muni d'une somme suffisante. Comment pouvait-il se douter qu'il serait tenu de faire, ou tout au moins d'avancer les frais de l'inhumation ? Il n'a pas sur lui l'argent nécessaire pour payer le port. Il est obligé d'expédier les deux « colis » en port dû.

De retour à Paris, il court au ministère de la guerre. Mais M. Lebureau n'a pas prévu que, si des soldats meurent pour la France, il est au moins décent que la France ne laisse à personne le soin de les porter en terre. Pen-

dant que l'on s'explique et que M. Lebureau tergiverse, les deux cadavres attendent à la consigne...

En fin de compte, c'est M. Gérard Garnier qui doit payer pour les en retirer. Et je crois bien qu'à l'heure présente, c'est-à-dire **quatre mois après**, on ne lui a pas encore remboursé ses avances. On ne lui en restituera d'ailleurs qu'une petite partie (1).

Est-il besoin de dire que je ne tiens pas de lui ces renseignements ? Si j'ai commis une nouvelle indiscretion, qu'il veuille bien m'en excuser, mais, sachant ces choses, je me sens incapable de les taire. Le sénateur Reymond a expliqué au Sénat (séance du 27 janvier) que le 3 novembre « l'autorité militaire » avait donné l'ordre de *démolir* dix-huit avions tout neufs (ce sont les aéroplanes dont l'*Œuvre* avait déjà parlé à deux reprises); pourtant, par une lettre en date du 17 octobre, le « chef de l'établissement aéronautique militaire » de Chalais-Meudon s'était porté garant, après réception, de leur construction irréprochable (voir sa lettre à *l'Officiel*, page 57, première colonne).

Que s'était-il donc passé dans l'intervalle, entre la lettre du 17 octobre et l'ordre du 3 novembre ?

Ceci : Garnier et Gendreau s'étaient tués le 20 octobre.

Cette destruction des appareils — à laquelle procéda « une équipe d'ouvriers qui, dit M. Reymond, n'étaient même pas mécaniciens » — représente une perte de 500.000 fr.

(1) Dans la *Libre Parole*, le commandant Driant raconte un fait tout pareil : il s'agit d'un sous-officier aviateur tué à Chartres en service commandé. La famille dut pareillement acquitter la note des funérailles.

Que l'on sacrifie ainsi un demi-million pour éviter de nouveaux accidents, — ou pour couper court à la recherche des responsabilités, — c'est très bien, ou c'est très mal, on ne sait plus : mais si M. Lebureau ne regarde pas à la dépense quand il s'agit des avions, ne pourrait-il se montrer moins chiche quand il s'agit des aviateurs ?

Et puis, tous les journaux ont longuement parlé de ces vaillants télégraphistes qui, surpris à Fez par une émeute, continuaient à envoyer leurs dépêches au milieu de la fusillade et de l'incendie. Ils moururent à leur poste, cloués sur leurs appareils, et l'on ne manqua pas de comparer leur héroïsme professionnel à celui des musiciens du *Titanic*; mais les mêmes journaux ont oublié de s'indigner quand on apprit que la « dépouille mortelle » d'un de ces héros restait en panne à la gare de Marseille, et que préfet et général l'y laissaient pourrir tranquillement, malgré les réclamations de la famille qui attendait le corps pour l'ensevelir.

Et voilà que cette semaine encore une pauvre laveuse me conte une histoire pareille. C'est le corps de son fils, Albert Mascret, soldat au Maroc, qu'on lui renvoie sur sa demande, dix-huit mois après le décès ; le cercueil est « en souffrance » depuis huit jours sur une voie de garage de Sceaux-Robinson, parce que M. Lebureau ne veut pas payer l'enterrement. Il invoque même un règlement qui ne l'oblige à « rapatrier » le corps que jusqu'à Marseille, comme celui du télégraphiste.

— 224 —

Ce pendant, les employés de la gare des « marchandises » ont, pour expliquer le cas, des naïvetés shakespeariennes :

— Si c'était un colis ordinaire, dit l'un, nous aurions la ressource de le renvoyer à l'expéditeur ou de le faire vendre au profit du Trésor. Mais quel est l'expéditeur ? Et à qui pourrions-nous vendre ce machabée ?

Cela, vraiment, c'est la honte des hontes. Que les meilleurs enfants de ce pays périsse nt par la faute de ceux qui le gouvernent et l'administrent, nous savons bien que nous ne pourrons jamais leur demander compte de tout le sang qu'ils gaspillent, parce qu'ils se retranchent derrière la magnifique excuse de la patrie. Mais rien ne découvre plus clairement toute la hideur du régime que ces cercueils abandonnés, ces « colis » encombrants, oubliés dans les gares, qui ne contiennent que des restes de héros...

Tuez-nous nos fils, soit ; mais au moins ramassez leurs cadavres !

GUSTAVE TÉRY.

---

### AUBAINS ET MÉTÈQUES

Charles Maurras a bien raison de nous « faire remarquer qu'il a le premier porté dans le vocabulaire politique le nom de métèques ». Nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois, et nous avons toujours le même plaisir à nous le remettre en mémoire.

Mais pourquoi le traditionaliste Maurras, qui a le goût de notre vieille langue, ne préfère-t-il pas ressusciter le mot « aubain », qui nous valut *aubaine* ?

Les *aubains*, sauf erreur, étaient les étrangers fixés en France et non naturalisés.

Quelle belle occasion pour Maurras de réfuter les considérants de ce décret du 6 août 1790, par lequel la Constituante abolit le *droit d'aubaine* !

Grâces lui soient rendues s'il dissipe encore cette « nuée »...

G. T.

L'IMPOT SUR LE REVENU

---

**Un sondage**  
**dans la mare stagnante**

ou

**le Casier fiscal**

---

*Pour faire suite au remarquable rapport que M. Aimond vient de déposer sur le bureau du Sénat, l'Œuvre adresse à tous les membres de la Commission du budget des deux Chambres la circulaire suivante :*

Monsieur le Sénateur  
ou Monsieur le Député,

« Il est navrant de constater à quel point le peuple français est hostile à l'impôt sur le revenu, tel qu'entend l'appliquer M. Caillaux, notre éminent ministre des Finances. Nos compatriotes, bien à tort sans doute, hésitent à confier le secret de leurs affaires à des administrations publiques, qui seraient capables de ne pas le garder pour elles.

L'Œuvre, qui n'est toujours inspirée que par le souci du bien public, a résolu de porter le dernier coup à ces préjugés négligeables, par une démonstration éclatante.

Les raisonnements ne sont rien; seuls, les exemples importent; nous allons donc procéder, sous notre seule responsabilité, à ce que

M. Caillaux dénomme plaisamment un « sondage. »

Nous sommes gens de bonne foi: en attendant le projet que M. Caillaux défend devant la Chambre, nous nous contenterons d'examiner celui que M. Aimond présente au Sénat et auquel M. Caillaux finira par se rallier, bien qu'il soit beaucoup plus timide.

Que dit donc M. Aimond, dans son rapport?

« *Notre projet a encore cet avantage de permettre, grâce à l'évaluation administrative, rien que par le jeu normal de nos lois actuelles et des actes qui s'accomplissent au cours d'une existence : mariage, décès, jugement, héritage, licitation, etc., etc., la constitution automatique d'un casier fiscal, pour chaque contribuable... »*

Ne pensez-vous pas, monsieur le sénateur (ou monsieur le député) que voilà une conception excellente. Nous y avons puisé l'idée de notre sondage; pour que les contribuables n'aient plus d'objection à faire, il faut que l'exemple vienne de très haut, — c'est-à-dire de vous.

Nous vous adressons donc avec une entière confiance cette simple requête :

Ayez l'obligeance de nous faire parvenir par le plus prochain courrier les pièces suivantes :

1<sup>o</sup> votre contrat de mariage;  
2<sup>o</sup> les dossiers complets de la liquidation de vos ascendents et de vos collatéraux, ainsi que ceux de tous vos parents à quelque degré;  
3<sup>o</sup> la liste des condamnations, dont vous auriez pu être l'objet au cours de votre carrière. (Réservier une cote spéciale aux condamnations afflictives ou infamantes);

4<sup>o</sup> une note détaillée sur tous les procès que pourriez avoir en ce moment (divorce, faillite..)

5<sup>o</sup> les bordereaux de votre agent de change;  
6<sup>o</sup> vos comptes courants en banque;

7<sup>e</sup> l'état de votre portefeuille ;  
8<sup>e</sup> votre dernière quittance de loyer ;  
9<sup>e</sup> le livre de votre cuisinière.

L'*Oeuvre* se fera un plaisir d'établir, à ses frais, votre « casier fiscal ». Vous pouvez au demeurant être assuré de notre absolue discréction, et, pour vous rassurer tout à fait, nous n'hésiterons pas à vous affirmer qu'elle n'aura d'égale que celle du fisc.

Cependant vous trouverez bon que nous menions une petite enquête pour contrôler vos dires.

Mais ici encore, soyez sans crainte : tout se passera dans le plus grand mystère. Seuls quelques agents de M. Hennion, choisis parmi les plus sûrs, seront chargés de cette mission délicate. C'est avec la plus extrême réserve qu'ils interrogeront votre crémier et votre concierge.

Si d'ailleurs une indiscretion était commise, qui fut de nature à vous causer un grave préjudice, nous ne balancerions point à vous en exprimer toutes nos excuses, en déclinant, bien entendu, toute espèce de responsabilité.

C'est dans ces conditions, monsieur le sénateur (ou monsieur le député), que nous attendons votre réponse. Aidez-nous à faire justice de cette pusillanimité des imbéciles qui ont perpétuellement à la bouche le mot d' « inquisition fiscale », et vous aurez, comme nous, bien servi la République.

Salut et Fraternité.

L'*OEUVRE*.

---

Pour tout changement d'adresse,  
prière d'envoyer 0 fr. 60 en timbres-poste.



## Caillaux, fils de Caillaux

---



M. Charles Benoist est allé faire une enquête dans la circonscription de M. Caillaux. Il espérait, dit-on, découvrir la manière de le faire évincer par ses électeurs.

Malheureusement M. Charles Benoist est revenu, navré. En vain avait-il exposé aux électeurs sarthois tous les méfaits de M. Caillaux ; en vain avait-il tenté de leur faire entrevoir quelles affreuses conséquences aurait pour eux le vote de l'impôt sur le revenu ; en vain même évoqua-t-il le spectre de la démagogie ; sur toute la ligne, il se heurta au même scepticisme :

— Allons donc, le fils de M. Caillaux !

Car aux yeux des Mamertins, Caillaux (Joseph) n'a pour ainsi dire pas d'existence propre : il est, avant tout, le fils de Caillaux (Eugène-Alexandre), qui était « un homme bien capable » et qui fut ministre, à une époque où ce titre avait du prestige.

— Quant à M. Joseph, dit-on, il a bien fait son chemin, lui aussi...

Mais aussitôt on ajoute :

— C'est son papa qui serait content s'il le voyait arrivé là où il est.

Le jeune Joseph supporte impatiemment ce souvenir, mais, en fin de compte, il en accepte le bénéfice. Et lorsque, après sa grande manifestation politique de l'autre jour, un brave curé de la circonscription vint le remercier de ce qu'il avait fait pour la religion dans la Sarthe, les journaux nous apprirent que Caillaux, fils de Caillaux, le reçut avec une particulière estime.

Au reste, ce brave curé ne faisait pas d'ironie, il ne faisait même pas erreur. Nulle part, en France, les catholiques ne sont mieux traités que dans la circonscription de Mamers. Là, aucune « bonne sœur » ne fut jamais inquiétée et toutes les écoles libres reçoivent des subventions d'Etat. M. Joseph Caillaux a refait, à l'usage de la Sarthe, le mot fameux de Paul Bert :

— L'anticléricalisme, a-t-il dit, n'est point un article d'importation.

Au reste, même lorsqu'il fait de l'anticléricalisme extra-sarthois, M. Caillaux ne dissimule pas que c'est à son corps défendant :

— Je suis obligé de gouverner à gauche à cause de mes origines, déclara-t-il en un jour de franchise, comme certains révolutionnaires, à cause des leurs, ont été obligés de gouverner à droite,

Au fond, cette situation lui paraît toute naturelle. Volontiers il reprendrait à son compte la profession de foi d'un de nos élus radicaux les plus fervents :

— Si vous me nommez, je sauverai tous vos couvents. Si vous nommez un clérical, je les ferai fermer tous.

Et l'on aurait tort d'en conclure que M. Joseph Caillaux manque en politique d'un critère. Il en a un très précis et toute sa politique tient en quelques mots :

— Qu'est M. Caillaux ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'ici ? Énormément. Que doit-il être ? D'avantage.

Du moment qu'il a émis cette prétention considérable, il ne lui reste plus qu'à faire le « trust » non seulement des ambitions, mais même des opinions ; il s'y emploie courageusement.

Il était à droite par son père, il fut à gauche par lui-même. Il protégeait les curés dans la Sarthe, il les combattit ailleurs. Devenu président du

conseil, il fit faire une politique par son ministre des affaires étrangères, à seule fin de pouvoir pratiquer une politique diamétralement opposée. Les contradictoires, dit-on, couvrent l'étendue du possible. M. Joseph Caillaux aussi.

Il peut défendre, devant la Chambre, la forme la plus vexatoire de l'impôt sur le revenu, il sait que le Sénat y apportera les atténuations nécessaires. Il peut préconiser, devant le Sénat, le scrutin de liste pur et simple ; il sait que la Chambre ne l'acceptera pas. Il peut combattre la loi de trois ans devant les électeurs ; il en sera quitte pour en demander « l'application loyale » aux parlementaires.

Les idées chez lui, pour s'associer, n'ont pas besoin de se coordonner, il suffit qu'elles se précipitent. La baguette enflammée qu'on brandit rapidement dans l'espace donne l'illusion du cercle aussi précisément que le cercle lui-même. Et voilà pourquoi M. Caillaux a des gestes si brusques.

L'Ecclésiaste explique l'humanité par le fait qu'il y a deux hommes en chacun de nous. Ainsi Caillaux, fils de Caillaux, se justifie en deux générations.

— Nous avons quelquefois, disait Bismarck, des enfants qui ressemblent au fond de nos pensées.

— Nous avons aussi, répond Caillaux, des pères qui les complètent.

#### Prédestination.

Deux catastrophes le même jour :  
Une rame d'un train de marchandises, dévalant une pente, tamponne un train de voyageurs. Le funiculaire de Belleville, rompant sa chaîne, sacage le faubourg du Temple.

Le mécanicien du train tamponné se nomme Fortuné Cocu.

Le mécanicien du funiculaire se nomme Cocu. Autrefois, ils étaient tous chefs de gare. Maintenant, ils sont tous mécaniciens.

## Taxons les aubains !



Tous ceux qui ont voyagé hors de France s'étonnent que l'on ne fasse pas chez nous, où pullulent les étrangers, ce que font tant de nations voisines. Nous citions l'autre jour le cas de l'ouvrier qui pour travailler à Genève ou à Francfort, doit acquitter une taxe ; le cas de l'antiquaire français qui, à Madrid, paye patente double, — alors qu'en France un étranger, pour tous droits, verse deux francs cinquante en faisant sa déclaration — quand il la fait !

Hors de nos frontières, cette manière de lutter contre « l'invasion » tend à se généraliser. S'il est encore quelques Etats allemands où l'étranger ne paye pas de taxe particulière, il va être frappé, et de dure façon, par la contribution de guerre que le Reichstag vota récemment. Pourquoi donc les Allemands implantés chez nous ne contribueraient-ils pas, eux aussi, à notre défense nationale ?

Prenons, dans le courrier de cette semaine, quelques lettres. Voyez comme elles confirment notre campagne :

Je suis, dit l'un, ouvrier maroquinier. Or la plupart des ateliers de maroquinerie sont occupés par des étrangers. Qu'un patron ait, dans ses ateliers, deux étrangers pour dix Français, passe encore ! Mais c'est, en réalité, tout le contraire : il y a un Français pour dix « métèques ». Et la plupart de ceux-ci ne payent même pas leur droit d'étranger.

Il n'en va pas ainsi seulement dans la maroquinerie ; voici un autre exemple :

Faisant partie de la corporation du Bâtiment, je me suis toujours étonné du pourcentage d'étrangers qui viennent abaisser la main-d'œuvre. Généralement céli-

bataires ou ayant laissé au pays femme et enfants, peu fumeurs et buveurs (ils échappent par là aux impôts indirects) ils n'ont pour tout état civil qu'un certificat de domicile, pas de déclaration à la préfecture et ne paient aucune indemnité.

Mais qu'une vieille Alsacienne installée à Paris perde son mari, et retourne pour l'ensevelir au pays natal : elle n'échappera pas à la taxe :

Lors de mon deuil, nous dit-elle, je suis allée avec ma fille à Strasbourg, puis à Baden-Baden. Nous avons dû payer une « Kurtaxe » très élevée. Ne voulant pas enrichir les Allemands, je suis partie bien vite.

Peut-être, devant une bonne taxe française, quelques Badois tiendraient-ils le même raisonnement. Et ce serait tant mieux !

Vous n'imaginez pas, nous écrit un lecteur de Cannes, ce que pourrait donner sur la Riviera et jusqu'au delà de Marseille, un impôt de séjour sur tous les employés étrangers qui font une concurrence acharnée aux travailleurs français.

Dans les hôtels, les employés sont tous, ou presque tous Allemands ! Et il y a sur notre littoral plus d'un million d'Italiens qui envoient intégralement leur gain chez eux, et dépensent fort peu chez nous.

Un impôt de séjour annuel serait fort rémunérateur pour l'Etat. Et j'ajoute qu'il serait fort juste !

Dans le Midi, confirme un autre lecteur, nous sommes empoisonnés d'Italiens et d'Espagnols. (Dans l'Est et dans le Nord, ce sont des Belges et des Allemands, et des Italiens encore...)

Vous ne passerez pas en France un cigare ou une boîte d'allumettes étrangères, tant la frontière est bien gardée par les douanes. Mais des Italiens crapuleux, des romanichels, des Allemands, des Belges et des Espagnols, tout cela pénètre chez nous à l'envi.

Quand donc nous déciderons-nous à trier les étrangers à leur entrée en France, et à leur faire payer une indemnité de résidence de 25 ou 30 francs par an ?

... Les Allemands, les Polonais, les Italiens... Et n'oublions pas les Espagnols :

Les Espagnols malhonnêtes, affirme un lecteur, pullulent en France. Un de ces Espagnols, qui fait le grand seigneur, habite un luxueux appartement et s'affuble d'un nom pompeux, m'a escroqué de l'argent, ainsi qu'à d'autres personnes...

Les deux fils de ce noble Espagnol (ils sont tous nobles) ont passé l'âge d'être soldats. Ils restent tranquillement dans leur famille, ne servant aucun pays et ne vivant que d'escroqueries.

Il serait temps que l'on fit une loi, obligeant tout étranger qui habite la France, à faire son service militaire comme nos fils. Ou alors qu'on les renvoie dans leur pays!

Et tout au moins, qu'ils payent!

Nous n'avons guère trouvé, pour protester, que quelques Weinberg ou autres bons Français. L'un nous affirme sans rire que le déserteur Piotruzinski, n'étant que «petit fils» d'un Polonais, «est doublement Français... puis que son père l'était déjà (sic).» Un autre nous déclare (et je respecte son orthographe):

« Il n'y a pas seulement de bons étrangers qui contribuent à la prospérité de la France, mais tous les étrangers, vous entendez, tous y contribuent, sauf quelques mauvais gars, qui sont en ci faible minorité que vraiment ça vaut même pas la peine de parler d'eux. »

(C'est sans doute pour cela que, chaque jour, les journaux sont pleins du récit de leurs exploits.)

Et notre aimable correspondant conclut :

« Gardez au pays, qui porte la devise Liberté, Égalité, Fraternité, son auréole intacte. »

Ah! non, cher monsieur Weinberg, laissez là la devise et l'auréole. Ça ne prend plus. C'est très beau d'avoir une auréole : ce n'est pas une raison pour se laisser manger.

Ainsi pense notre ouvrier en bâtiment :

Au moment où l'étranger nous oblige à revenir au service de trois ans, à augmenter nos armements et nos impôts, comment se fait-il, a-t-il demandé à M. Leboucq, son député, comment se fait-il qu'on n'ait même pas songé à faire participer à nos dépenses ces étrangers qui retourneront manger chez eux l'argent gagné chez nous, tandis que nos fils manquent de charbon dans les casernes?

A quoi M. Charbes Leboucq a répondu :

J'ai pris moi-même l'initiative d'une campagne dans le sens que vous désirez, et ceci à la suite du vote de la loi de trois ans, qui, frappant d'une lourde charge nos travailleurs par l'obligation d'une année supplémentaire de présence sous les drapeaux, les met dans un état d'infériorité par rapport à leurs concurrents étrangers. Mais jusqu'à présent, le gouvernement ne semble pas disposé à appuyer mon initiative...

Nouvelle preuve que pour Caillaux les métèques sont tabous...

Objection :

Si on demandait aux industriels des départements du nord de la France leur avis sur la question, ils seraient tout disposés à payer une prime aux ouvriers étrangers plutôt qu'à leur imposer une taxe de séjour; car c'est surtout la main-d'œuvre étrangère qui a contribué à la prospérité de l'industrie de ces régions où un nombre incalculable de maisons sont heureuses d'avoir des ouvriers étrangers à employer.

Hélas ! avouons-le, c'est là notre point faible...

Nous avons, l'an dernier, poussé ce cri d'alarme : « Des enfants! Des soldats! » (1) Ce ne sont pas seulement des soldats qu'il nous faudrait : ce sont aussi des travailleurs. Si la France ne peut plus se fournir à elle-même sa main-d'œuvre, il faut bien qu'elle la prenne quelque part. Et c'est la porte ouverte aux immigrations.

(1) N° du 27 février 1913.

Quel est donc ce médecin qui proposait naguère, pour remédier à la pénurie des naissances françaises, d'importer chez nous, chaque année, un million de Slaves, en échange des milliards que nous expo<sup>tons</sup> en Russie ?... Nous sommes bien malades si, au lieu de « taxer » les étrangers, nous en sommes réduits à payer pour qu'ils nous envahissent.

Mais sommes-nous vraiment tombés si bas ?

#### L'or ne pleut pas sur le temple.

Fr. . qui me lisez, entendez cette désolante nouvelle. La Franc-Maçonnerie traverse une crise, une crise financière.

Depuis quelque temps les cotisations ne rentrent plus, et l'on a beau faire circuler le Tronc hospit. ., interrompre les tenues solennelles par deux « récréations » de dix minutes au lieu d'une, pour permettre aux assistants de « visiter le plateau » du F. . Très. ., celui-ci se morfond simplement vingt minutes au lieu de dix dans un peu splendide isolement.

Aussi les diverses Loges ont-elles dû envoyer des circulaires éplorees à tous leurs membres pour leur rappeler les règlements et leur donner, pour se mettre à jour, jusqu'à la tenue de mars.

N'oublions pas, dit l'un d'eux, vénérable d'une Loge où les cotisations sont de 36 francs par an, et où le nombre des adhérents dépasse à peine cent, n'oublions pas qu'à l'heure actuelle, il est dû, malgré les nombreuses lettres recommandées et les multiples avis envoyés aux intéressés, plus de 1.500 francs sur l'exercice 1913.

Si cette situation devait persister plus longtemps, il en résulterait des complications âcheuses dans nos finances et une impossibilité matérielle à faire face aux dépenses occasionnées par les Fêtes Solsticiales, Tenues Blanches, ou même secours accidentels accordés aux F. F. . dans l'infortune.

Allons, FF. ., un bon mouvement. Ne compromettez pas les Fêtes Solsticiales !

---

## POTINS & PANTINS

---

#### Man Spricht Deutsch.

Si vous allez de Saint-Quentin à Paris, et si vous faites ce voyage par le rapide 180 (14 heures 8), prenez bien soin d'emporter avec vous un dictionnaire allemand-français.

Sur les wagons du rapide 180, il y a, en effet, de larges pancartes portant ces inscriptions :

Raucher.

Nicht Raucher.

Frauen.

C'est à vous que ces discours s'adressent.

Evidemment, vous savez mieux que personne si vous êtes un fumeur, un non-fumeur, ou une dame seule. Mais, faute d'avoir appris l'allemand au collège, vous ne saurez pas dans quel compartiment du rapide 180 vous devez prendre place ; car aucun lexique n'est mis à la disposition des voyageurs.

M. Chastenet, sénateur, a posé une question au ministre des travaux publics, dans le but d'obtenir une traduction.

Le ministre a promis qu'il inviterait la Compagnie du Nord à apposer des étiquettes bilingues, même sur les trains qui, comme le rapide 180, proviennent de Cologne.

Mais je voudrais bien savoir comment, dans le rapide 180, ils ont traduit « water-closets » en allemand ?

### Extralucide.

Les cartomanciennes ont tout de même fait de rudes progrès depuis l'affaire de l'abbé Delarue.

Vous vous rappelez bien l'abbé Delarue, cet ecclésiastique qui avait disparu mystérieusement d'Étampes il y a quelques années et dont on retrouvait le cadavre un peu partout.

Toutes les pythonisses, toutes les voyantes avaient été mobilisées pour expliquer la disparition certaine et le crime présumé.

Aucune d'elles n'avait hésité, chacune avait décrit l'assassin à sa manière. Chacune avait indiqué le lieu du crime suivant la topographie particulière à ses tarots : le corps était enfoui à tant de degrés, secondes et minutes de longitude et de latitude.

Docilement, la police avait fouillé et même bafouillé sur les indications des pythonisses ; la police n'avait pas retrouvé le corps de l'abbé Delarue. L'abbé Delarue s'était retrouvé tout seul, pas mal portant pour un homme assassiné, et en compagnie un peu galante pour un homme d'église.

A la suite de cette histoire, les cartomanciennes avaient perdu beaucoup de leur crédit auprès des bonnes dames des deux sexes qui se fient au marc de café pour remettre la main sur un objet égaré, pour trouver un trésor caché ou pour ramener un infidèle.

Mais voici l'affaire Cadiou qui réhabilite les somnambules d'une façon éclatante, en démontrant aux incrédules leur clairvoyance et leur utilité.

Mme Camille, cartomancienne, habite Nancy, aux antipodes de Brest, où le crime a été commis. Elle n'a jamais entendu parler de la famille Cadiou, ni de l'usine de la Grand'Palud. Et cependant, du premier coup, elle indique l'endroit précis où se trouve le corps de la victime ; elle décrit

les blessures qui se trouvent sur le corps... Jusqu'à présent, ça n'est rien... Mais tout ce qu'elle a dit se trouve rigoureusement exact.

C'est admirable.

Tellement admirable que si j'étais quelque chose dans la police, je commencerais par coffrer cette extralucide.

### Prophylaxie.

Le « *Kala-azar* » ou peste noire des Indes, vient de faire son apparition dans le bassin de la Méditerranée, où il a été véhiculé par des puces venant d'Extrême-Orient.

M. René Viviani a pris une première mesure prophylactique en interdisant les voyages lointains aux sociétaires de la Comédie-Française.

Ces éminents artistes, qui font habituellement les délices des amateurs de théâtre à Shanghai et à Canton, sont plus exposés que n'importe qui à rapporter des puces malades de la peste. Quel deuil national si le « *Kala-azar* » allait décimer le foyer de la Maison et détruire ses traditions de longévité affirmées depuis près d'un siècle par les Silvain, les Mounet et les Cécile Sorel !

Mais il ne faut voir là qu'un épisode particulier de l'invasion du « *Kala-azar* ». D'après l'enquête des médecins, c'est généralement le chien qui promène la puce porteuse du fatal microbe.

Oh ! alors, si nous devons nous prémunir contre les chiens, nous sommes tous fichus... Pendant des siècles, on a mis les lépreux hors l'humanité, et l'humanité a sagement accepté ce sacrifice de quelques hommes à l'intérêt général. Mais jamais, chez nous, on n'acceptera de traiter les chiens en pestiférés.

Les chiens, en France et surtout à Paris, sont des animaux sacrés.

Voyez Bijou qui, installé en maître au beau milieu du trottoir, les jambes écartées et les yeux sortant de la tête, procède sous la surveillance de sa maîtresse ou de son larbin particulier à une expulsion difficile. Un monsieur myope arrive sans crier gare. Son pied gauche se pose sur la patte de Bijou et son pied droit sur le corps du délit, ce qui ne lui porte pas bonheur, contrairement à un préjugé trop répandu. Toutes les vieilles dames de la rue tombent sur le sacrilège et le rossent à coups de parapluie, cependant que les passants indignés le remettent entre les mains des gardiens de la paix, pour infraction à la loi Grammont.

Et vous avez tous lu l'histoire de ce cabot imprudent qui, lors des fortes gelées de janyier dernier, s'aventura sur la glace trop mince et tomba au milieu de la rivière.

Des badauds au cœur tendre, émus de l'agonie du précieux animal, sommèrent son maître d'aller le repêcher, sous la double menace de l'indignation publique et d'une volée de cailloux qui commençaient à pleuvoir.

Le maître s'exécuta, dans toute la force du terme; car au cours du sauvetage, il fut saisi d'une congestion.

Je ne sais pas s'il se trouva quelqu'un pour lui porter secours.

Mais ça n'a aucune importance.

Ce qui est intéressant, c'est que le chien n'atrapa même pas un rhume, car la foule attendrie lui offrit par souscription un bol de vin chaud.

#### Peinture à l'huile.

Deux bonnes nouvelles pour les peintres.

La première est relative au bertillonnage des œuvres d'art qui empêchera les truquages et les

falsifications. Jusqu'à présent, l'artiste se bornait à mettre sa signature dans le coin du tableau, et Arthur Meyer est là pour vous dire qu'il n'y a rien de facile à imiter comme une signature. Désormais, le peintre imprimera son pouce sur la toile avant que ça sèche, et il paraît que l'imitation frauduleuse d'une empreinte digitale est impossible.

Et puis ce système aura aussi un avantage au point de vue de la Justice. Quand le président du jury d'un Salon d'Automne ou de printemps aura été étranglé, il suffira de jeter un coup d'œil sur les empreintes digitales des tableaux refusés pour identifier l'auteur de la vengeance.

Mais les collectionneurs vont la trouver mauvaise. Jusqu'à présent, pour 3 francs ou 3 fr. 50 on pouvait se procurer chez le marchand un Bonnat ou un Harpignies qui n'était peut-être pas absolument authentique, mais qui était signé (et c'est le principal). Les tableaux des maîtres vont maintenant augmenter sous le rapport de la valeur à mesure qu'ils diminueront sous le rapport du nombre... Heureusement, Raphaël et Léonard de Vinci sont morts; il est un peu tard pour leur demander d'authentifier leurs œuvres avec leur pouce; et les amateurs peu fortunés vont pouvoir continuer à en mettre plein leur salle à manger.

L'autre nouvelle réjouissante pour les peintres nous arrive de Russie.

Il paraît que les élégantes de Saint-Pétersbourg ont inauguré la mode des peintures figurales. Il ne s'agit pas de ce travail qu'au théâtre on appelle le maquillage et, à la ville, la restauration des vieux tableaux; mais d'œuvres artistiques pour lesquelles l'épiderme de ces dames sert réellement de toile. Un journal anglais reproduisait l'autre jour le portrait d'une jeune femme dont la joue droite est ornée d'un oiseau des îles.

Voilà du travail pour nos peintres, à qui les murs du Grand Palais offrent une superficie insuffisante. Car je ne doute pas que cette mode ne prenne à Paris; elle est assez saugrenue pour plaire aux Parisiennes.

Ces dames de l'aristocratie vont se faire peindre leurs armes sur le coin de la figure, ou encore un tableau historique représentant un départ pour la Croisade. Ces dames du commerce arboreront des affiches-réclames. Ces dames de la galanterie offriront aux regards des sujets plus gracieux.

Pour les artistes, ce mode d'exposition offrira un grand avantage : en effet le public n'est pas obligé d'aller admirer les toiles accrochées au Salon ; mais il sera bien obligé de voir celles qui se promèneront dans les rues ; il y en a même que des amateurs privilégiés verront de très, très près.

Et il n'y a pas de raisons pour que les dames bornent à leur visage les sacrifices qu'elles font à l'art.

Elles en viendront certainement à faire illustrer toutes les surfaces qu'elles offrent de plus en plus généreusement à la vue des hommes.

Les peintres vont encore se chamailler entre eux pour avoir la cimaise.

G. de la FOUCHARDIÈRE.

### Canons ou bateaux?

*Du Matin :*

SAINT-PETERSBOURG, 7 février. — Le *Vetchernee Wremya* publie la liste des chefs et du personnel de l'administration des chantiers Poutiloff.

Sur les vingt-deux employés de cette administration, le *Vetchernee Wremya* constate que vingt-et-un sont de nationalité allemande ; un seul est Russe, et encore porte-t-il le nom de Luther.

Notre confrère ajoute que 60 % des contre-maîtres et des chefs monteurs sont Allemands.

Alors qu'est-ce que Schneider vient nous chanter avec les secrets de fabrication qu'il confie à l'usine Poutiloff ?

Si vingt-et-un employés sur vingt-deux sont allemands, comment peut-on essayer de nous faire croire que le kaiser ne connaît pas nos canons mieux que le tsar ne connaît notre poche ?

---

## *La justice aidée par les cartomanciennes.*

---

C'est une cartomancienne de Nancy qui a découvert l'endroit où était caché le cadavre de M. Cadiou.

La magistrature est vexée.

L'instruction a procédé, pendant plusieurs mois, à des recherches infructueuses au sujet du crime de Landerneau. Et voilà qu'une méchante tireuse de cartes, à l'autre bout de la France, en sait plus long, par ses tarots, que tous les parquets mobilisés du Finistère.

Cette supériorité paraît intolérable.

On traite cette cartomancienne en ennemie. C'est avec scepticisme qu'on accueille, dans les cercles judiciaires, ses déclarations. On en discrédite l'origine. Un communiqué dédaigneux, émanant du parquet de Brest, déclare : « Personne, bien entendu, ne peut croire à la double vue d'une somnambule en pareille occurrence. »

Et même on a failli l'arrêter.

Et pourquoi tant de défiance, messieurs les magistrats ? Si vous n'y voyez rien, n'est-il pas juste que d'autres y voient double ?

Il n'est pas plus paradoxal, après tout, de croire à la perspicacité d'une devineresse qu'à celle d'un juge d'instruction.

Parce que vous ne savez pas découvrir la vérité dans les dossiers, est-ce une raison pour que d'autres n'aient pas le droit de la discerner dans les cartes ?

Vous acceptez pourtant les offices de M. Bertillon, qui a la prétention de lire dans les mains. M. Bertillon n'est, en somme, rien de plus qu'un vieux chiromancien très laid.

On vous a offert un renseignement, et qui était bon.

Vous l'avez accepté. Ne faites pas, maintenant, les dégoûtés.

Qu'on ne s'imagine pas, en effet, que la police soit le monopole des policiers.

Où irions-nous, si la recherche des criminels n'était assurée que par les juges d'instruction ?

La police n'a jamais refusé les concours officieux. Elle accepte notamment ceux de messieurs les préfets et sous-préfets qui, comme on dit, « sont là pour ça. » Elle provoque ceux d'une foule d'anonymes peut-être moins qualifiés en somme : journalistes, avocats, voire gens du monde.

Pourquoi donc exclurait-elle les seules somnambules ?

Nous préconisons, en conséquence, un rapprochement des juges d'instruction et des tireuses de cartes.

Celles-ci, qui sont extra-lucides, collaboreraient avec ceux-là, qui ne sont pas lucides du tout. Cela ferait une moyenne.

Et cette alliance, dont on est en droit d'attendre les plus heureux résultats, permettrait de donner une réplique au tableau de Proudhon.

Après « la Justice qui poursuit le crime », nous aurions « la Cartomancie qui l'arrête ».

## Sous la Coupole

Le jour où paraîtra ce numéro de *l'Œuvre*, l'Académie française doit procéder à un triple vote.

Cette élection sera sans doute mouvementée. Du moins les intrigues qui l'ont précédée ont-elles été tortueuses.

La première équipe met en ligne Léon Bourgeois et Alfred Capus.

Le prophète du radicalisme et de la solidarité peut compter sur les « voix de gauche » et aussi sur la solidarité parlementaire. Or ils sont un assez bon nombre de parlementaires à l'Académie, et, depuis quelque temps, le vent de gauche y a soufflé en brise discrète.

Mais l'absence systématique d'Anatole France fait perdre une voix à M. Bourgeois. La mort de Claretie lui en enlève une autre. Il est, en outre, probable que l'état de santé de M. Mézières ne lui permettra pas de prendre part au scrutin. Et de trois

Certains éléments de droite refuseront jusqu'au bout d'accueillir un franc-maçon. D'autres, plus modérés, se seraient peut-être ralliés si, dans la discussion de la loi de trois ans, M. Bourgeois avait prononcé l'un de ces retentissants discours inspirés du souci national plus que de la complaisance électorale. Mais M. Bourgeois, qui a voté la loi, a évité d'en parler!..

Il y a enfin une raison plus délicate. M. Léon Bourgeois n'est pas le parlementaire que les académiciens — même ceux qui lui sont favorables — désirent le plus. Il en est un autre, auquel vont leurs secrètes préférences. Celui-là est éloquent, séduisant, lettré. Les événements récents lui ont laissé une auréole patriotique. Il n'est plus au pouvoir, mais il y reviendra certainement. Il n'est même pas, dans l'Etat, de situation si éminente à laquelle il ne puisse aspirer un jour. Bref, l'Académie qui n'est pas insensible au prestige et à la gloire, veut M. Barthou. Or elle a peur qu'en admettant M. Bourgeois elle ne puisse, d'ici quelque temps, faire choix d'un autre parlementaire.

M. Alfred Capus dispose de certaines sympathies personnelles et d'engagements antérieurs. La

gauche lui reproche toutefois d'être devenu réactionnaire, tandis que les doctrinaires de droite — les gens sérieux et graves, comme M. Étienne Lamy — ne cachent point leur peu d'enthousiasme pour ce qu'ils appellent un boulevardier frivole et un moraliste de café.

C'est pourquoi nul des deux concurrents n'arrivera « dans un fauteuil ». Une savante manœuvre de dernière heure a même été esquissée : faire coup nul. M. Léon Bourgeois, qui ne pourrait supporter cet échec, se retirerait définitivement, et la place resterait libre pour M. Barthou.

Dans le second peloton M. Bergson s'oppose à M. Charles de Pomairols.

M. de Pomairols travaille, depuis qu'il a l'âge de raison, à sa candidature académique. Il y a même consacré tant de temps qu'il n'a pu trouver celui d'écrire. Les « Salons » tiennent pour lui. Ils objectent à M. Bergson, dit le « philosophe évanescents », qu'il est juif, et que jamais Israël n'a encore été reçu sous la coupole. Ludovic Halévy lui-même n'était que d'origine sémité.

A quoi les autres répondent :

— Alors si Baruch de Spinoza se présentait, vous lui fermeriez la porte ?

Il est vrai que, lorsqu'on admet un Juif quelque part, l'année suivante il y en a dix.

Le meilleur argument en faveur de M. Bergson est produit par ceux qui considèrent simplement son concurrent, et disent en hochant la tête :

— C'est égal ! Pomairols...

Il n'y a, en définitive, qu'une élection qui semble assurée. C'est celle de M. de la Gorce.

Qui est donc M. de la Gorce ?

Comme je ne suis pas académicien, je n'hésite pas à vous confier que je ne connais pas beaucoup cet estimable historien. Mais si j'étais l'un des qua-

rante — c'est-à-dire des trente-cinq — j'aurais tant de confusion de mon ignorance que je voterai immédiatement pour lui.

FRANÇOIS LEBON.

## Une enquête du « Temps »



Le *Temps* a interrogé quelques-unes des femmes avocates. Il leur a demandé pourquoi elles étaient venues au Palais.

Les réponses qu'il publie sont burinées dans ce style noble qui convient à un grand journal du soir. On y discerne un souci très vif des idées générales, et des préoccupations inconnues jusqu'ici aux praticiens de la procédure.

Les hommes se font avocats pour exercer une profession, plaider, et nourrir leur famille avec ce qu'ils prennent à la famille des autres.

Les demoiselles obéissent, paraît-il, à des préoccupations plus complexes.

L'une d'elles, en s'inscrivant au barreau, a eu l'intention « d'éclairer sa vie d'un reflet d'immortalité. »

Une autre a été attirée au Palais « par ce que Balzac appelait si justement le spectacle de la comédie humaine. »

Une troisième reconnaît qu'elle a eu surtout, en cédant à sa vocation, « l'espoir de contribuer à l'abaissement de la criminalité. » Simplement.

Quant au relèvement de la natalité, il n'en est pas question. Ces trente jeunes femmes paraissent ignorer que les frères masculins qui les entourent sont au nombre de trois mille, sans compter les greffiers.

Elles sont femmes et avocates. Elles négligent pourtant et les procès et l'amour, elles n'ont que des ambitions immatérielles.

Notons cependant que Mlle Miropolski déclare être venue au Palais « pour voir l'homme dans sa plénitude. »

## Ce que disent nos lecteurs

### A qui la faute?

Dans les journaux du mardi 27 janvier, je remarque avec tristesse qu'une jeune fillette « énigmatique », Marie-Rose Caussigal, n'avait pas hésité à changer son titre d'écolière contre celui plus « aventureux de voleuse « à la tire », et qu'elle s'acquittait merveilleusement de ce nouveau métier. J'ai déploré avec vous depuis longtemps cette épidémie de vice précoce et je ne veux pas vous faire part ici de toutes les réflexions qu'elle me suggère. Mais une chose m'a frappée. C'est que la maman très honnête (?) de cette gamine fut fort étonnée « en apprenant que l'enfant ne fréquentait plus l'école depuis deux mois »... Il me paraît pourtant que les absences de nos enfants doivent nous être signalées immédiatement par le directeur ou la directrice de l'école et qu'une enquête doit être faite si elles se reproduisent souvent sans motif.

A l'heure où les promiscuités des rues deviennent de véritables dangers pour nos petits, comment se fait-il qu'on soit aussi négligent dans les écoles de la Ville de Paris ?

En réfléchissant, je m'aperçois que cette jeune Marie-Rose ne devait pas être une magnifique élève ; les professeurs ont sans doute oublié d'en faire part à la maman ! Quelle responsabilité morale a donc eue la directrice pour tous ces fâcheux oubli's ?

Comme cet accident rejaitit tristement sur la « laïque » !

Ce n'est pourtant pas sa faute...

UNE MAMAN.

### Consuls et proconsuls.

Voudriez-vous demander à M. Gaston Doumergue, président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères, comment il se fait que la République française soit représentée à Kiew (Russie) par un simple agent consulaire, alors que de petits Etats tels que la Suisse, la Belgique, la

Serbie etc., entretiennent dans cette ville, qui compte près de 500.000 habitants, des consuls ?

Voulez-vous demander à M. Gaston Doumergue, ministre des affaires étrangères, comment il se fait que l'agent consulaire français chargé de représenter la République à Kiew, soit un Juif, quand chacun sait que Kiew est la ville la plus farouchement antisémite de l'empire russe ? Vous étonneriez peut-être M. Gaston Doumergue en lui apprenant quelle vague parenté lie cet agent consulaire israélite à M. Delcassé.

Voulez-vous demander à M. Gaston Doumergue pourquoi les Français, commerçants ou autres, qui ont besoin de l'aide consulaire, sont obligés de s'ad esser, à Kiew, au consul Suisse ou au consul Allemand, l'agence consulaire française se désintéressant cavalièrement de leurs besoins ?

Je dois cependant reconnaître que le secrétaire de l'agence, M. Schmidt, fait ce qu'il peut ; seul, l'agent ne fait rien ; il est trop riche pour travailler.

Voulez-vous demandez à M. Gaston Doumergue comment il se fait que des institutrices françaises dans la gêne, qui viennent implorer quelques secours chez certains consuls de France en Russie, se les voient refuser sous prétexte qu'elles sont jeunes et jolies, et « qu'elles ont tout ce qu'il faut pour se tirer d'affaire » ?

G. V.

### Étables à soldats.

Dans une nouvelle « caserne » (?) construite à la hâti (par des ouvriers allemands, paraît-il) à Versailles-Saint-Cyr, et où la toiture laisse filtrer l'eau des pluies, les W.-C. se trouvent dans la cour, non pavée et boueuse, à 100 mètres des chambres. Si un malheureux soldat se trouve incommodé la nuit, il lui faut traverser de véritables marécages pour aller jusqu'à ce *retiro* lointain. Est-il vraiment si difficile d'épargner à nos soldats ce surcroit de taquineries... anti-hygiéniques ?

Vous avez réclamé naguère, monsieur, contre la déplorable hygiène de nos collégiens. Que pensez-vous de ces ordres qui défendent aux soldats de laver leurs gamelles sous prétexte qu'une fois une conduite fut momentanément bouchée par des résidus de pain ? Ne pouvant les laver, on les essuie à la mie de pain... Et parlons après cela de prophylaxie !

UNE MÈRE.

*Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.*

## BULLETIN

La Bourse a conservé la meilleure physionomie où nous l'avons laissée en dernier lieu. Cette heureuse modification de l'orientation du marché tient, plus notamment, à la bonne situation monétaire du moment, qui est le facteur auquel on s'attache surtout pour l'instant. De cette bonne situation, nous venons d'avoir une nouvelle manifestation : la *Banque Austro-hongroise* a abaissé le taux de l'escampte officiel de 5 à 4 1/2 %. Certes, il serait ainsi, chez nous, à un niveau élevé encore, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de l'Autriche, où les taux d'escampte sont toujours plus élevés qu'en France.

D'autre part, toujours dans le même ordre d'idées, le dernier bilan de la *Reichsbank* fait ressortir une situation satisfaisante; les versements à effectuer sur les Bons du Trésor prussien ont bien provoqué d'assez importants retraits d'espèces, mais en fin de compte, l'encaisse métallique n'a pas sensiblement fléchi sur son chiffre précédent et la Banque d'Allemagne vient aussi d'abaisser son escampte de 4 1/2 à 4 %.

A Londres, on est bien tenté dans l'ensemble, mais l'or offert sur le marché libre a été très demandé et les taux de l'escampte tendraient plutôt à se raffermir légèrement.

### **Communiqué.**

#### **Obligations réunies 4 1/2 % de chemins de fer russes.**

En confirmation des nouvelles mises en circulation dans ces derniers temps, il est procédé, en ce moment, à l'émission de 1.330.000 obligations réunies 4 1/2 % de 500 francs nominal de Chemins de fer russes, garanties par le gouvernement impérial de Russie (série 1914).

Cette série est composée de 121.200 obligations de la compagnie du Chemin de fer d'Atchinsk-Minoussinsk; de 90.000 obligations de la Compagnie de Boukhara; de 54.000 de la Compagnie de Ferghana; de 300.000 de la Compagnie de Moscou-Kazan; de 332.800 de la Compagnie de Moscou-Kiew-Voronège; de 138.000 de la

Compagnie du Nord-Donetz; de 54.000 de la Compagnie d'Olonetz; de 120.000 de la Compagnie de Podolle; de 120.000 de la Compagnie de Riazan-Ouralsk.

L'émission des obligations de chaque Compagnie a été autorisée par décision de l'assemblée générale de ses actionnaires et sanctionnée le 17/30 janvier par le ministre des finances de Russie.

Ces titres, garantis par les recettes et par la totalité de l'avoir de chaque Compagnie, sont, de plus, revêtus indistinctement, à dater du jour de leur émission, de la garantie absolue du gouvernement russe pour le service de leur intérêt et de leur amortissement, et, détail sur lequel il convient d'appuyer, chaque Compagnie a pris à sa charge les impôts présents et futurs dont ses obligations sont ou seraient passibles, tant en Russie qu'en France et à l'étranger. En outre, elle s'est engagée à contracter l'abonnement aux taxes fiscales en France, et à le maintenir pendant toute la durée des obligations.

Ces 1.330.000 obligations ont leur intérêt annuel payable semestriellement les 15 février et 15 août (nouveau style) de chaque année. Elles sont amortissables au pair, par voie de tirages au sort annuels en quatre-vingt-un ans à partir de novembre 1917. Toutefois, à dater de 1926, chacune des compagnies s'est réservé la faculté d'augmenter l'amortissement ou même de rembourser en totalité ou en partie les obligations la concernant.

Leur service d'intérêt et d'amortissement s'effectuera en francs, en France, en Belgique et en Suisse, et en livres sterling et florins en Angleterre et en Hollande, aux sièges, succursales et filiales désignés pour la souscription; ce service aura lieu en roubles en Russie, aux caisses de chaque compagnie, et aux diverses banques russes qui participent à l'émission.

La souscription aura lieu le 12 courant aux établissements et maisons désignés ci-après. Elle pourra être close à chaque guichet dès que le nombre de souscriptions réservé à ce guichet aura été atteint :

A Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas; au Comptoir national d'escampte de Paris; au Crédit lyonnais; à la Société générale; chez MM. Hottinguer et Cie, banquiers; à la Société générale de crédit industriel et commercial, en province, en Suisse, en Hollande et en Angleterre, dans les succursales, agences et filiales des susdites sociétés. Les demandes sont

aussi acceptées par les grandes banques russes, à la Banque d'escrime de Saint-Pétersbourg, à la Banque internationale du commerce à Saint-Pétersbourg, à la Banque russe-asiatique.

Le prix d'émission, fixé à 468 fr. 75 par obligation de 500 francs, est payable comme suit : 150 francs en souscrivant; 150 francs le 15 mai prochain, et le solde, soit 168 fr. 75, le 14 août 1914. Les souscripteurs qui voudront libérer tout de suite les deux derniers versements auront à verser, du 17 au 19 février courant, la somme de 318 fr. 75 par titre libéré, sous déduction de 2 fr. 50 par titre libéré, soit net 316 fr. 25. Des certificats provisoires seront délivrés, munis de deux coupons, dont le premier, à l'échéance du 15 août 1914, sera exceptionnellement de 5 francs.

Les publications exigées par la loi (notices et statuts de chaque compagnie) ont paru dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 9 février courant.

### **PETITE POSTE**

*Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.*

*La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.*

*Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.*

*Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.*

A vendre : Deux exemplaires de la *Tentation de Saint-Antoine* de Jacques Callot, soit une planche originale et un report. Faire offres à M. Zahn, professeur à Brossy-ville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

A louer, 58, rue Vasco de Gama, à deux pas de la Porte de Versailles, petits appartements **meublés** bourgeoisement, **125 fr. par mois**, clairs et aérés, vue superbe sur le champ d'aviation, composés de : entrée, salle à manger, chambre, cabinet de toilette installé, cuisine, cabinet de débaras, W. C.

S'adresser sur place ou à M. Gaston Laurent, architecte, 27, rue Vaneau, lundi, jeudi matin, 9 h. à midi.

Moyens de communications : Nord-Sud; Tramways : Saint-Germain-des-Prés-Clamart; Autobus : Porte de Versailles-Bourse; Grenelle-Gare Saint-Lazare; Chemin de Fer de Ceinture

**Pour les grands dîners.** — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts?

Avec la combinaison d'un abonné de l'Œuvre, M. Laporte, de Migennes (Yonne) près Chablis, chacun peut servir à dîner 4, 5, 10 crus différents. Quelle dépense et quelles tracas auraient un particulier pour éléver seulement 2 ou 3 de ces crus en fûts et les amener en bouteilles prêts à être servis!

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

**AUTOMOBILES DION-BOUTON 30 chevaux, châssis en gris, 3.500 fr. Le prix actuel au catalogue est de 13.500 francs.**

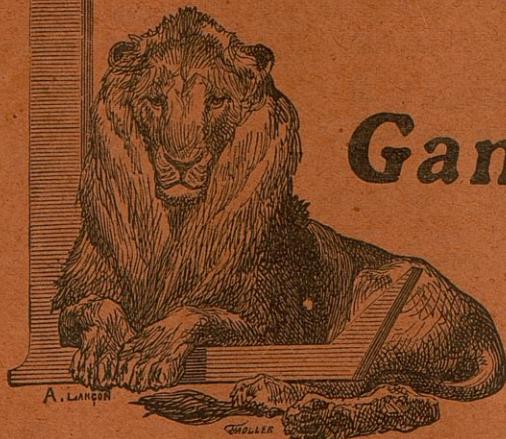
# **AU PRINTEMPS**

# **Gants, Dentelles, Plumes**

# LOUVRE

ACTUELLEMENT

**Gants - Dentelles  
Plumes**



Tout plus élégant et meilleur marché que partout ailleurs

Imprimerie spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

*Le Gérant : GARDANNE.*